



Séance du 25 mai 2023
METROPOLE DE LYON
COMMUNE DE SAINT GENIS LES OLLIERES
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de séance
Approuvé lors de la séance du 6 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 069-216902056-20230706-202350-DE



MEMBRES PRÉSENTS : Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUEDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Xavier FAYOLLE, Jean-Yves MARTIN, Martin MAVOUNGOU, Myriam MAZARD, Elise MICHALLET, Solange PAOLI, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Carole SCHIEPAN, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Florence SUPPLISSON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Françoise BOUVIER	pouvoir donné à	Martine BERNIER
Joffrey DUPOIZAT	pouvoir donné à	Didier CRETENET
Pascal GUCHER	pouvoir donné à	Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON
Martine PEREZ	pouvoir donné à	Elise MICHALLET
Dominique SINAY	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE
Vincent SMETS	pouvoir donné à	Carole SHIEPAN
Serge VIGNON	pouvoir donné à	Solange PAOLI

MEMBRES ABSENTS : Marine EVRARD

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Florence SUPPLISSON et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

L'an deux mil vingt trois, le 25 mai 2023, à 20 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en session extraordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de Didier CRETENET, Maire.

M. le Maire procède comme à chaque début de séance du conseil à la désignation du secrétaire de séance.
M. le Maire propose que Florence SUPPLISSON assure cette fonction et propose un vote : **Unanimité**

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

1) 2023.44 Approbation du procès verbal de la séance précédente

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ce qui a été fait ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 26 avril 2023.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

2) 2023.45 Régularisation foncière rue du Vorlat

Comme le précise Jean Ludovic Cheviakoff il s'agit de régulariser une intégration de parcelles dans le domaine public métropolitain notamment les parcelles AH 188, AH, 116, AH 93, AH 189 et AH 119 formant un ensemble de 1190m² au 1 rue du Vorlat



Ces parcelles déjà dédiées à la voirie et aménagées par la Métropole de Lyon. L'avis du FIC d'évaluation domaniale de Lyon a été enregistré le 26/04/2023. Cette cession est envisagée à titre gratuit.

En l'absence de questions et d'observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

3) 2023.46 Convention de gestion du plateau de Méginand

Le site du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier est inscrit dans les réseaux des « projets nature » et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon

La Métropole est, de plus, compétente pour l'aménagement du territoire, des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

La politique de gestion et de valorisation de cet espace naturel remarquable a été mise en œuvre depuis 2010 par les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-bains, Sainte-Consorce, Grézieu-la-Varenne et la communauté de communes des Vallons du Lyonnais, en partenariat avec la Métropole de Lyon et le département du Rhône.

Afin de garantir la continuité de la démarche existante des projets nature, la Métropole de Lyon a proposé de déléguer sa compétence aux communes engagées dans un projet nature, par convention de délégation de gestion.

La convention désigne la commune de Tassin la Demi-Lune comme « pilote du projet » et réalise, avec le soutien des communes de Saint-Genis les Ollières et Charbonnières-les-Bains les actions programmées par le comité de pilotage. Le programme 2023 prévoit les actions suivantes :

En fonctionnement : (dépenses évaluées à 44 000 € TTC)

En investissement : (dépenses évaluées à 62 000 € TTC)

Le projet nature porte également sur le territoire de la communauté de communes des Vallons du Lyonnais, un partenariat est aussi engagé avec les communes de Grézieu la Varenne, Sainte-Consorce, la CCVL et le Département du Rhône.

Anne CALENDRAS : Pourquoi les frais d'entretien ne sont-ils pas en fonctionnement ?

Jean Ludovic CHEVIAKOFF : Il s'agit de gros travaux avec de gros montants. C'est donc en investissement.

Joëlle ROCHE : Pour information, les travaux sont pris en charge à 100 % par la Métropole de Lyon.

Anne CALENDRAS : Pour l'école de Saint Genis, cela concerne 12 classes. Depuis 2 ans toutes les demandes ont été acceptées. La programmation pour l'année scolaire 2023/2024 a été diffusée aux classes en avril. Les enseignants doivent monter un dossier qui sera validé par L'inspection Académique. Une somme est attribuée par la Métropole pour ces animations scolaires. Si le nombre de demandes est supérieur à la somme prévue, les adjointes élues des 3 communes font le point et détermine un nombre de classes par commune. Les équipes enseignantes font alors leurs choix. Les classes éliminées sont alors prioritaires l'année suivante.

Jean Yves MARTIN : La présence de Marcy l'étoile est récente.

Joëlle ROCHE : effectivement c'est la deuxième année. Une somme a été rajoutée au budget pour que cette intégration ne se fasse pas au détriment des autres communes.

Martin MAVOUNGOU : Pourquoi la Métropole prend en charge 100 % des travaux alors qu'il y a des communes de la CCVL.

Jean Ludovic CHEVIAKOFF : Il y a une participation de la CCVL pour les communes de Sainte Consorce et Grézieu d'un montant de 22 000 €.

Jean Yves MARTIN : quel est l'impact du nouveau GR ?

Jean Ludovic CHEVIAKOFF : à ce jour, il n'y a aucune remontée sur ce GR.

En l'absence d'autres questions et observations, M. le Maire fait procéder au vote : 26 votes POUR - 1 abstention (Elise MICHALLET)



4) 2023.47 Acquisition d'un local au 2 rue du château d'eau

Jean Pierre COCHARD explique la volonté de la ville de mettre en valeur le patrimoine communal. L'opportunité pour la ville d'acquérir gracieusement et sans régler les frais de notaire par une clause d'acte en main, un local sis au 2 rue du château d'eau, sur la parcelle cadastrée AB 347, pour y accueillir une exposition de matériel de blanchisserie.

Jean Yves MARTIN : Est-ce qu'il y a une liaison avec le musée de la blanchisserie à Grézieu la Varenne ?

Jean Pierre COCHARD : Pas de lien. Mais si l'opportunité se présente cela est envisageable.

Anne CALENDRAS : L'association concernée est-elle « le Tabagnon » ?

Jean Pierre COCHARD : La mise à disposition est bien prévue pour « le Tabagnon ». Cela sera officialisé lors de la signature de la convention.

En l'absence d'autres questions et observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

5) 2023.48 Création d'un emploi permanent

Il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire sur le fondement de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Le recrutement pour le poste de policier municipal a été infructueux,

Les besoins de la Collectivité justifient d'avoir recours aux services d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet,

Elise MICHALET : Il y a déjà eu un vote pour un 3ème policier municipal.

Joëlle ROCHE : Effectivement mais les différentes campagnes de recrutement lancées ont été infructueuses. La solution de l'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) a été retenue pour venir en soutien de l'agent policier municipal en place.

Jean Yves MARTIN : Les missions de l'ASVP sont plus faibles qu'un agent policier municipal.

Didier CRETENET : Oui même si cela s'est bien amélioré. Les missions dévolues permettent quand même de soutenir l'agent policier municipal.

Anne CALENDRAS : Est-ce qu'il y aura des horaires décalés ?

Joëlle ROCHE : Oui, c'est prévu.

En l'absence d'autres questions et observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

6) 2023.49 Attribution marché exploitation thermique bâtiments IDEX

Le contrat pour l'exploitation thermique des bâtiments arrivant à échéance il est nécessaire de passer un nouveau marché de service.

il convient au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché de service avec l'entreprise choisie. La consultation a été lancée le 20 mars 2023 et elle s'est terminée le 19 avril 2023. Trois entreprises ont répondu à la consultation : IDEX Energie, ENER4 et E2S.

La commission achat qui s'est réunie le 9 mai 2023 a classé les 3 offres selon des critères prédéfinis dans le cahier des charges, sur analyse technique du SIGERLY et des services de la mairie, elle a placé IDEX Energie en première position.

L'offre du SIGERLY s'élève à 20 487.06€ H.T annuel, soit 24 574.42€ T.T.C. Le montant pour la durée maximale du marché s'élève à 102 435.30€ H.T, soit 122 872.10€ T.T.C pour 5 années. Le marché est établi pour une durée de trois ans à compter du 01 juin 2023, il est reconductible 2 fois 1 an pour une durée totale n'excédant pas 5 ans (31 mai 2028).



Anne CALENDRAS : Le SIGERLY a précisé lors d'une réunion qu'en cas de problème, l'IDEX avait 48h pour trouver une solution. Or cela n'a pas été le cas lors des problématiques avec l'école cet hiver. A contrôler lors de l'exécution.

Xavier FAYOLLE : Est-ce qu'il y a des pénalités dans le contrat ?

Martine BERNIER : Le contrat doit contenir des éléments de pénalité. Ce point sera vérifié.

Jean Yves MARTIN : Est-ce que la climatisation est comprise dans le contrat ?

Martine BERNIER : Oui la climatisation est comprise.

En l'absence d'autres questions et observations, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité

DECISIONS MUNICIPALES :

- Attribution d'un bail pour un logement.
- Attribution d'un marché de fourniture de végétaux.

QUESTIONS GROUPE AGIR POUR SAINT GENIS

Anne CALENDRAS : Quel est le devenir de la maison clair logis ?

Didier CRETENET : La ville est en discussion avec un bailleur. Pour information il s'agit d'un bien non cessible. Il est prévu qu'il soit réhabilité pour devenir un logement social.

Anne CALENDRAS : Est-ce que les murs seront conservés ?

Didier CRETENET : Le bailleur doit nous faire un projet.

Clémence ATTANASIO : Où en est-on le skatepark ?

Didier CRETENET : La première consultation a été infructueuse. Une nouvelle consultation a été lancée et nous sommes en phase de négociation avec les entreprises. Les travaux devraient débuter en septembre 2023. Le city stade est en cours de reconstruction au stade.

Carole SCHIEPAN : fait le bilan du festival changez d'Air 2023.

Joffrey DUPOIZAT (arrivée 21h10) : Présentation FEST'OLLIERES : spectacles, animations associations, cinéma de plein air.

DATES A RETENIR ET INFORMATIONS DIVERSES:

- 3 juin : fête du SAGYRC
- 11 juin : Invitation par le CME pour après-midi « jeux de société ».
- Fêtes des écoles :
 - o Maternelle : 9 juin
 - o Elémentaire : 30 juin
- Appel du 18 juin à 11h30
- 20 juin : Comité Vie Scolaire
- 23 juin : rencontre élus/agents (19h stade L BOBET)
- 29 juin : Comité Culture (19h)

Lancement du marché producteurs le vendredi 26 mai. Ouverture à 16h et inauguration à 18h30.

Visite de quartier le 17 juin à 9h.

Didier CRETENET : pour information, dans le cadre des économies d'énergie : Extinction de certains doubles lampadaires notamment sur la rue Marcel Mérieux et autour de la salle des fêtes. effective

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 069-216902056-20230706-202350-DE



Réserver le 22/06 pour un potentiel CM nécessaire pour lancer des actes administratifs en lien avec le projet du restaurant municipal.

Martin MAVOUGOU : possibilité de contribuer à une consultation nationale sur les économies d'énergies. Réfléchir si la commune ou le Pacte de transition pourrait y participer. A suivre

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance à 21h23.

SIGNATURES DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Didier CRETENET

Florence SUPPLISSON